

ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 1 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: ABC - Air Brake Conditioner

Autres moyens d'identification

: 90156

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Automobile - Système de freinage

Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Alcool

Nom, adresse, et numéro de telephone du

fournisseur:

Nom, adresse, et numéro de téléphone du

fabricant:

Consulter le fournisseur.

FPPF Chemical Company, Inc.

100 Dingens St. Buffalo, NY, USA 14206

No. de téléphone du fournisseur

: (800) 735-3773

No. de téléphone en cas d'urgence

: PERS: North America 1-800-633-8253; International: +1-801-629-0667

Contract number: 8027

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide clair incolore. Légère odeur d'alcool.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Liquides inflammables - Catégorie 2

Toxicité aiguë Oral(e) -Catégorie 3

Toxicité aiguë Dermale -Catégorie 3

Toxicité aiguë Inhalation -Catégorie 3

Dommage/irritation de l'œil -Catégorie 2A

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger









Mot indicateur

DANGER!



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 2 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact avec la peau.

Toxique par inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

Risque avéré d'effets graves pour les nerfs optiques et sur le système nerveux central.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou de la poudre chimique pour éteindre.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les vapeurs risquent de causer des feux à inflammation instantanée. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et la diarrhée. Peut provoquer une irritation de la peau.

Risques environnementaux Probablement pas nocif pour les organismes aquatiques. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».



Telephone: (800) 735 3773

ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 3 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Nom commun et les synonymes No CAS		Concentration (% en poids)		
Méthanol	Carbinol	67-56-1	80.0 - 100.0		

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un Ingestion médecin. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'être dirigé à

le faire par un personnel médical qualifié. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente.

Inhalation EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos

dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration

artificielle.

Contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 4 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Toxique par inhalation.Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une visions floue et la cécité. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès. Toxique par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.

Toxique en cas d'ingestion.Risque d'être mortel ou de causer la cécité en cas d'ingestion de quantités suffisantes. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. "Le méthanol, si avalé, met en danger la vie de la personne." Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une sensation de brûlure, de la douleur, le larmoiement et/ou des changements au niveau de la vision (vision floue). Le Méthanol est reconnu pour causer sensiblement l'irritation de l'oeil et possiblement la cécité.

Susceptible de nuire au foetus. Peut causer des effets foetotoxiques (toxique pour le foetus pendant les derniers stades de la grossesse, souvent par le placenta) et des effets tératogènes (causant des malformations du fœtus), sur la base des informations animales.

Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les nerfs optiques et sur le système nerveux central. Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire. Les symptômes peuvent inclure des modifications au poids de l'organe.

L'exposition continue à des concentrations élevées de vapeurs peut causer maux de tête, étourdissements, nausée, dépression du système nerveux central et narcose. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de la même façon qu'une intoxication au méthanol. Un examen médical immédiat est requis. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

Liquide et vapeurs très inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. Le produit peut s'enflammer lors d'une exposition à la chaleur, aux étincelles et à une flamme directe. La matière flotte sur l'eau et peut s'enflammer de nouveau à la surface de l'eau. Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 5 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Liquides inflammables - Catégorie 2

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone; formaldéhyde; vapeurs et fumées irritantes

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sécuritaires. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).

Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Méthanol (5000 lbs / 2270 kg)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 6 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir éloigné de la chaleur, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.Ne pas ingérer.Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr

Tenir au frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct.Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles

: Oxydants forts; Peroxyde d'hydrogène; les métaux réactifs ;Acides

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	ACGIH	TLV	OSHA	PEL
	<u>TWA</u>	STEL	<u>PEL</u>	STEL
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm (260 mg/m³)	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH\MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 7 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : Liquide. **Couleur** : Clair

Odeur : Faible. Alcool odeur.

Seuil olfactif : P/D pH : P/D Point de fusion/point de congélation

: -97.8°C

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 64.7°C

Point d'éclair : 12°C

Point d'éclair, méthode : Coupelle fermée, Tag

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: 3.5

inflammabilité : Liquide inflammable

Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)

: 5.5%

Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)

: 36.5%

Propriétés comburantes: Aucun(e).Propriétés explosives: Non-explosifTension de vapeur: 96mm Hg

Densité de vapeur : 1.1

Densité de vapeur relative : 0.8

Solubilité dans l'eau : Complet

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: 240°C

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 0.75mm²/s at20°C

Caractéristiques des particules

: S/O



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 8 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Matières volatiles (% en poids)

100%

Composés organiques volatils (COV)

: 100%

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

P/D

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Risque d'être sensible aux

décharges électrostatiques.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Éviter une exposition

directe au soleil. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter le

contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants ;Peroxyde d'hydrogène ;métaux réactifs ;Acides

Produits de décomposition dangereux

: Oxydes de carbone ;formaldéhyde ;vapeurs et fumées irritantes

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI
Voies d'entrée - peau et yeux : OUI
Voies d'entrée - ingestion : OUI
Voies d'exposition - absorption cutanée

: OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

Toxique par inhalation. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une visions floue et la cécité. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès.

Signes et symptômes - ingestion

: Toxique en cas d'ingestion. Risque d'être mortel ou de causer la cécité en cas d'ingestion de quantités suffisantes. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. "Le méthanol, si avalé, met en danger la vie de la personne." Risque d'avoir comme conséquence l'inconscience et possiblement le décès. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, la nausée et la diarrhée.



Telephone: (800) 735 3773

ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 9 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Signes et symptômes - peau: Toxique par contact avec la peau. Risque d'être absorbé par la peau, produisant des

symptômes semblables à l'ingestion ou l'inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une Signes et symptômes - yeux :

> sensation de brûlure, de la douleur, le larmoiement et/ou des changements au niveau Le Méthanol est reconnu pour causer sensiblement de la vision (vision floue).

l'irritation de l'oeil et possiblement la cécité.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Cause la dépression du système nerveux central. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une visions floue et Risque avéré d'effets graves aux nerfs optiques en cas d'ingestion. Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer le dégraissage qui aura

comme conséquence une irritation et possiblement la dermatite.

Mutagénicité N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC,

OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien

(Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification:

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1

Susceptible de nuire au foetus. Le méthanol a été reconnu pour produire la fétotoxicité

chez l'embryon ou le foetus chez les animaux de laboratoire.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Yeux, peau, système respiratoire, système digestif, système nerveux central.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification:

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 1

Risque avéré d'effets graves aux nerfs optiques en cas d'ingestion. L'inhalation des vapeurs de méthanol risquent de causer des effets visuels, incluant l'irritation, une visions floue et la cécité.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées

ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

Pas disponible.

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients.

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

	CL50(4hr)	DL50			
Nom chimique	inh, rat	(Oral, rat)	(cutané, lapin)		
Méthanol	> 5000 ppm/6H (4.1 mg/L/4H (vapeur)	La dose létale pour l'humain est estimé à: 300 - 1000 mg/kg	> 393 mg/kg (Singe)		

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun rapporté par le fabricant.



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 10 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	То	xicité pour les poisso	es poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M		
Méthanol	67-56-1	15 400 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	Aucun(e).		

Composants	No CAS	S Toxicité pour les daphnias			
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M	
Méthanol	67-56-1	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	208 mg/L (QSAR)	Aucun(e).	

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues				
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M		
Méthanol	67-56-1	22 000 mg/L/96hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).		

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le méthanol est facilement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log <u>Kow)</u>	Facteur de bioconcentration (FBC)
Méthanol	-0.74	P/D

Mobilité dans le sol

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Aucun autre effet négatif pour l'environnement (comme par exemple, l'appauvrissement de l'ozone, le potentiel de la création d'ozone photochimique, les perturbations endocriniennes, le potentiel d'un réchauffement global) sont prévus de cette composante. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.



ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 11 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emball -age	Étiquette		
Canada (TMD)	UN1230	METHANOL	3(6.1)	II	3		
Canada (TMD) Informations		dié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dar extérieur ne dépassant pas 30 kg de masse brute.	s un récipient con	enant moin	s de 1 Litre dans		
Les États-Unis (DOT)	UN1230	METHANOL	3	II	3		
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires		dié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dan extérieur ne dépassant pas 30 kg de masse brute.	s un récipient con	enant moin	s de 1 Litre dans		
ICAO/IATA	UN1230	Methanol	3(6.1)	II	3		
ICAO/IATA Informations upplémentaires	En référence à	l'instruction d'emballage OACI/IATA			• •		
IMDG	UN1230	METHANOL	3(6.1)	II			
IMDG	Consulter le Co	de IMDG pour les exceptions.			6		

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».



Telephone: (800) 735 3773

ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 12 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants No CA	TSCA CERCLA Reportable			SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical		
	No CAS	Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):		Hazardous Substance, 40 CFR 355:	Toxic chimique	concentration de minimis	
Méthanol	67-56-1	Oui	5000 lbs / 2270 kg	Aucun.	Oui	Non	

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable; Irritation oculaire; Toxicité aiguë ; Toxicité pour la reproduction ; Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	No CAS	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Méthanol	67-56-1	Oui	Développementale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Méthanol	67-56-1	200-659-6	Present	Présent	(2)-201	KE-23193	Present	HSR001186

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Services

CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

of 1980

CFR: Code of Federal Regulations

ACNOR: Association canadienne de normalisation

DOT: Department of Transportation CE50: Concentration effective 50%.

CEN: existantes et les nouvelles substances chimiques

EPA: Environmental Protection Agency

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer IECSC: l'inventaire des substances chimiques existantes

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire

KECL Coréen : produits chimiques existants Liste



Telephone: (800) 735 3773

ABC - Air Brake Conditioner

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 03/24/2024

Page 13 de 13

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CL: Concentration létale

DL: Dose létale S/O: Sans objet P/D: Pas disponible

NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health

NOEC: Concentration sans effet observé

NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie

OSHA: Occupational Safety and Health Administration PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)

PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques

SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act

STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada

TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)

TPQ: Threshold Planning Quantity TSCA: Toxic Substance Control Act TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et

exposition biologique

2. ECHA - European Chemical Agency

3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb

4. Fiches de données de sécurité du fabricant.

5. US EPA Title III List of Lists

6. California Proposition 65 List

7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

Date de la préparation (mm/ji/aaaa)

: 04/30/2023 : 03/24/2024

Date de révision de la FS

Références

Revision Information : Section 9, Section 16

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. FPPF Chemical Company Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé. Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de FPPF Chemical Company Inc.

FIN DU DOCUMENT